

LE GRAND SOIR

CopyLeft :  
Diffusion autorisée  
et même encouragée.

Merci de mentionner les  
sources.

[www.legrandsoir.info](http://www.legrandsoir.info)

 [imprimer page](#)

ajuster taille texte :



lundi 12 août 2013

## Le pacte transatlantique, le coup d'État néolibéral

Marc DELEPOUVE

### Pourquoi faut-il dénoncer et se rassembler contre le pacte transatlantique ?

**Le 8 juillet 2013, les négociations du pacte transatlantique ont été ouvertes. L'objectif est de parvenir à un accord de libéralisation accrue du commerce et des investissements entre l'Union européenne (UE) et les États-Unis. La Commission européenne est chargée de mener ces négociations au nom de l'UE. Mi-juin, un mandat précisant cet objectif a été donné à la Commission par le Conseil des ministres des pays membres de l'UE en charge du Commerce extérieur.**

Le 8 juillet 2013, les négociations du pacte transatlantique ont été ouvertes. L'objectif est de parvenir à un accord de libéralisation accrue du commerce et des investissements entre l'Union européenne (UE) et les États-Unis. La Commission européenne est chargée de mener ces négociations au nom de l'UE. Mi-juin, un mandat précisant cet objectif a été donné à la Commission par le Conseil des ministres des pays membres de l'UE en charge du Commerce extérieur.

Le 29 juillet dernier, dans une tribune publiée par le journal Libération, la ministre française du Commerce extérieur, Nicole Bricq, nous informe qu'elle a « demandé au commissaire en charge du Commerce, M. Karel De Gucht, de rendre public le mandat de négociation », ce qu'elle complète en précisant que « ce mandat est déjà disponible sur de nombreux sites Internet » en raison de « fuites » (1), alors même qu'à ce jour son propre ministère n'a toujours pas publié le document qu'elle a elle-même validé il y a maintenant près de deux mois. Peut-on s'étonner du double jeu de la ministre, sachant que, selon les « fuites » dont elle fait état, le mandat de la Commission déborde en réalité largement de la sphère économique et présente un important recul de la démocratie doublé d'une nouvelle menace sur les droits sociaux ?

Ainsi, le mandat de la Commission comporte la mise en place d'une nouvelle instance juridique internationale devant laquelle un État pourra attaquer un autre État, mais aussi et surtout devant laquelle un investisseur pourra directement attaquer un État, en particulier quand ce dernier aura mis en place des mesures pouvant réduire les profits de cet investisseur. Les entreprises et les États seraient alors mis sur un pied d'égalité et le capital juridiquement hissé au même niveau que la souveraineté démocratique.

Les droits sociaux sont dans la ligne de mire du pacte transatlantique. L'intensification du libre-échange et son extension à de nouveaux secteurs constituent le cœur du mandat de la Commission, avec pour conséquence l'aggravation des contraintes imposées par la compétitivité, et donc de la pression qui s'exerce sur les droits sociaux et les salaires. Cependant, le mandat précise que « le commerce et l'investissement direct étranger ne seront pas encouragés par l'abaissement de la législation en matière de travail ou de santé au travail ». Ce propos est en opposition frontale avec la politique socialement dévastatrice actuellement imposée à des pays tels que la Grèce, le Portugal ou la Hongrie (baisse de rémunération, augmentation du temps de travail, etc.). De plus, ce propos n'est guère qu'une caution politicienne irréaliste tant que, dans le contexte de libre-échange extrême, ne sont pas mises en place des politiques de solidarité en faveur des économies nationales en manque de compétitivité. De cette politique de solidarité, il n'est nullement question dans le mandat de la Commission. Enfin, il nous faut souligner l'uniformisation des normes sanitaires, environnementales et de sécurité que vise le mandat de la Commission, cela afin de favoriser les échanges et investissements transatlantiques. La politique des États-Unis en matière agroalimentaire (hormones, OGM...) et énergétique (gaz de schiste...) doit alerter.

L'ambition générale du pacte transatlantique, telle que définie par le mandat de juin, est d'accroître la soumission des institutions démocratiques de l'UE et de ses États membres (idem outre-Atlantique) aux lois du marché et aux entreprises multinationales. La plupart des

secteurs de la société en seront impactés. Le coup d'État et la transformation de la société que le néolibéralisme opère par vagues successives depuis trois décennies franchiraient une étape majeure, au bénéfice des entreprises multinationales, de leurs dirigeants et de leurs principaux actionnaires. Le pacte transatlantique est la tentative d'un nouveau coup de force néolibéral. Sera-t-il la tentative de trop ? Celle qui enclenchera, en Europe, un rassemblement et un développement des forces attachées à la démocratie, au progrès social et à la défense de l'environnement ?

Marc Delepoue

(1) *L'Humanité*, par souci de transparence et de démocratie, avait décidé de publier ce document caché aux citoyens sur son site Internet et d'en décrypter le contenu secret dans son édition du lundi 24 juin.

<http://www.humanite.fr/tribunes/le-coup-d-etat-neoliberal-546985>

Par Marc Delepoue, syndicaliste et universitaire.

<http://www.legrandsoir.info/le-pacte-transatlantique-le-coup-d-etat-neoliberal.html>